

CU-CL extraordinaire du 19 janvier 2022

Présent.e.s :

Céline ARNATHAU

Lionel BRAZIER

Hélène BROUTIN

Bernard CARCY

Rémy FROISSART

Lison LAROCHE

Florian LIEGEOIS

Anne POINSIGNON

Audrey RAVAT (représentante du BAR)

Franck REMOUE*

Ana RIVERO*

Frédéric SIMARD

Ange TCHAKOUNTE

Baptiste VERGNES

*Secrétaires de séance chargés de la rédaction du compte-rendu

Excusés: Sylvie HURTREZ-BOUSSES

1. Bilan budgétaire 2021 et ventilation budget 2022

Bilan 2021

Audrey Ravat présente la méthode de la demande budgétaire 2022 et les grandes lignes budgétaires de la vie de l'UMR. La demande 2022 se base sur les dépenses de 2021 pour établir les **dépenses de base de l'unité** (= fonctionnement général de l'UMR, hors DS : blouses, fluides, maintenance/réparation, consommables communs, frais DHL, papeterie etc). Pour 2022, le budget estimatif des dépenses de base de l'unité est d'environ 120.000 €. Discussion sur l'explosion des prix en 2021 de certains consommables de base pendant la crise sanitaire (ex; tips, gants...) qui n'a pas été prise en compte par les tutelles. Possibilité de passer commandes de consommables à d'autres fournisseurs que UGAP si arguments forts (p.ex. date de livraison trop longue), en justifiant le choix d'un autre fournisseur (par ex, faire capture d'écran UGAP avec délai de livraison important).

En 2021, environ 45.000€ restaient en fin d'année (reliquats remis dans pot commun et confié au GL), malgré cette hausse des consommables. Ce reliquat est principalement dû à peu d'animation/frais au sein des DS et de la Direction (peu de missions du DU et des DUAs, annulation ou dématérialisation des évènements prévus).

==> Recommandation du CUCL: *Demander au GL de faire un bilan financier en fin de chaque année des achats réalisés pour l'unité, avec justification/répartition entre DS.*

Ventilation 2022

En 2022, il y a une augmentation significative de la dotation de base pour MIVEGEC (IRD, CNRS, UM, INRAe), liée en partie à un effet de la LPR. Cette augmentation du budget total inclut cette année une allocation spécifique aux jeunes CRCN/MCU recrutés, dont le montant peut être variable selon la tutelle employeur. Les agents recrutés aux grades de DR/PR tout comme les ITAs ne sont pas concernés.

Le budget alloué à chaque DS en 2022 est basé sur une part C-EC de 5.000 € et 2.500 € pour les ITs et les PH.

Un petit budget (1.000€) est alloué pour l'animation du groupe des étudiants.

2. Taxes de « solidarité » sur projets

Rappel : prélèvements de 2% envisagés sur les projets avec overheads. Ceci n'a pas été encore pris en compte dans la ventilation du budget 2022 de l'unité mais le dispositif sera mis en place pour les projets générant des overheads qui ont commencé en 2021, en particulier les ANR qui mentionnent maintenant spécifiquement ces lignes.

Crédits gérés par le CNRS : l'intégralité des overheads est disponible dès le début du projet.

Crédits gérés par l'IRD : les overheads sont disponibles à la fin du projet, après justification.

AR a pris contact avec la direction des finances pour que l'IRD nous autorise à prélever 2% au début du projet. Il faut attendre la prochaine 'Note de Gestion'.

Contrats 2021 qui génèrent des overheads CNRS : cette année cela reviendrait à 4.701 €

Contrats 2021 qui génèrent des overheads IRD : cette année cela reviendrait à 10.972 €

Certains projets ne génèrent pas aucun overhead et toute dépense doit être prévue et justifiée.

De nombreuses questions restent en suspens:

- Gestion/utilisation de cet argent pour le fonctionnement de l'Unité (CDD, GL, autres)
- Est ce que tous les projets seront "taxés" ou seulement à partir d'un certain montant?

==> Recommandation du CUCL:

- CoPil et CU-CL doivent réfléchir à l'utilisation réelle de cette taxe de 2% sur les projets de l'Unité (besoin GL à identifier, CDD nécessaire au BAR, appuis projets scientifiques novateurs, etc..). Cela permet également d'inciter, avec arguments clairs et pertinents, les porteurs de projets financés à réserver 2% pour le « bien commun » MIVEGEC.

- Définir (par le CoPil, après consultation et avis des agents à faire remonter au CU-CL du 18 Février par représentants des C/EC) les critères d'application (inclusion/exclusion) de cette « taxe de solidarité 2% ». Rappel : réunion C/EC prévue le 03/02.

- afin de garantir une certaine égalité dans les prélèvements de tous les projets de l'UMR et ne pas taxer uniquement les projets générant des overheads, inciter l'ensemble des porteurs de projets à inclure une contribution au fonctionnement de l'UMR à hauteur de 2% du budget du projet à réaliser dans l'Unité (ie, bench fees).

3. Arbitrages 2022 (Postes IT, Affectation, ARTS, crédits spécifiques, ..)

Discussion repoussée à l'ODJ du CUCL du 18 février.

==> Recommandation du CUCL:

Le CUCL demande de recevoir les classements des différents arbitrages de l'unité, réalisés par le CoPil, avant d'envoyer la demande budgétaire aux tutelles en fin d'année.

4. Communication CoPil

Lecture, par représentant C/EC, d'un texte validé par l'ensemble des représentants des C/EC, ITs, Etudiants concernant le manque de compte rendu des réunions CoPil (voir Annexe).

==> Recommandation du CUCL:

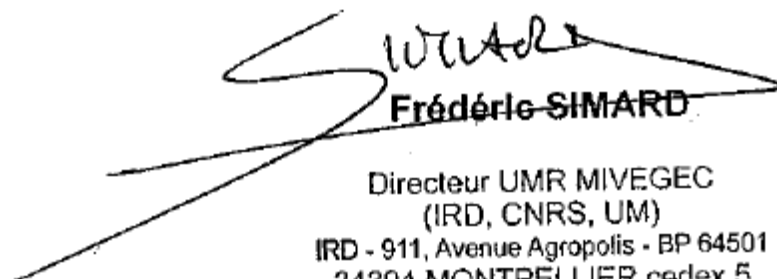
Le CUCL propose que les DU/DUA envoient l'ODJ des réunions CoPil au CUCL et le relevé des décisions prises (sans détailler les discussions sous-jacentes).

NOTES POST-CUCL: Les Relevés de Décisions des réunions bimensuelles du Copil sont maintenant disponibles à la consultation sur un espace dédié sur notre intranet, accessible ici: <https://mivegec.fr/fr/intranet/cucl-codir-se>

Le premier Relevé de la réunion du 25/01 inaugure ce nouveau canal de diffusion de l'information en interne.

Et toujours plus d'informations et de précisions disponibles directement auprès de vos responsables de DS.

Validé et diffusé à l'ensemble de l'Unité le 2 février 2022



Frédéric SIMARD
Directeur UMR MIVEGEC
(IRD, CNRS, UM)
IRD - 911, Avenue Agropolis - BP 64501
34394 MONTPELLIER cedex 5
Tél. : 33(0)4 67 41 61 47

ANNEXE : texte des représentants des C/EC, ITs, Etudiants pour Communication CoPil

Le COPIL (direction + responsables des 5 Départements Scientifiques) se réunit tous les 15 jours pour discuter et prendre des décisions sur de nombreux sujets concernant le fonctionnement et les stratégies de l'unité.

Actuellement, Il n'y a pas de CR fait lors des réunions du COPIL, les informations étant censées être diffusées à tous via les responsables des départements qui devraient diffuser l'information aux chefs d'équipe qui, à leur tour, sont censés la diffuser aux membres de leur équipe.

L'information peut donc être bloquée à différents niveaux, et du fait de ces intermédiaires l'information peut être

Cette transmission "informelle" conduit à une disparité d'informations entre les DS: certains responsables de DS ne transmettent pas les informations et/ou certaines informations semblent parfois être interprétées différemment entre les responsables des DS induisant des incohérences dans les informations transmises aux agents MIVEGEC entre les différents DS. Cela peut créer des incompréhensions voire des tensions.

Par souci de transparence et de cohérence au sein de l'unité, les représentants du CUCL des 3 corps (C-EC, ITA et étudiants), interpellés sur ce sujet à maintes reprises par les agents MIVEGEC, demandent au COPIL une forme de retour succinct sur les points abordés et les décisions prises pendant ces séances.